

"PROGRAMME AGRICOLE"



Extrait de la lettre N°30, I^e Direction, I^e Section du 10-4-28 de Monsieur le Ministre des Colonies.

.....
 La Commission de la main d'oeuvre qui vient de se réunir à Bruxelles, a proposé la division des provinces de la Colonie en un certain nombre de "ZONES ECONOMIQUES" distinctes l'une de l'autre par l'orientation qui y sera donnée à leur agriculture. Les une se consacreront au ravitaillement des villes ou des centres miniers; d'autres accueilleront de nouvelles cultures d'alimentation ou d'exportation: café, caoutchouc, cacao etc., d'autres enfin seront considérées comme saturées et aucune entreprise nouvelle ne pourra y être établie pendant un délai d'environ 5 ans.
 Dans ces dernières zones, comme d'ailleurs d'une façon générale dans toute la Colonie, il est reconnu indispensable de stimuler la production agricole des indigènes à l'effet d'assurer le ravitaillement des populations et des centres.

.....
 1°/Le Commissaire de district a la haute direction de tout le personnel agricole des zones économiques comprises dans son district. Il est assisté les questions agricoles par un Agronome de district et par un Vétérinaire de district.

2°/Le personnel agricole de chaque zone économique est composé, en principe d'un Agronome de Zone et d'au moins un Surveillant de cultures par territoire.

3°/ Le Surveillant de cultures est placé sous les ordres de l'Administrateur. Il est chargé de la propagande agricole dans les chefferies du territoire et de la surveillance des cultures et des élevages et du relevé des statistiques portant sur l'étendue des cultures et le dénombrement des élevages; il dirige le travail des moniteurs agricoles indigènes attachés au territoire.

4°/Les territoires dont l'étendue, la population ou développement agricole ont une importance exceptionnelle peuvent avoir plus d'un Surveillant de cultures.

5°/L'Agronome de Zone assure, d'après les instructions de Monsieur le Commissaire de district, l'étude des conditions agricoles et naturelles de la zone, l'instruction des Surveillants de Cultures nouvellement engagés et celle des moniteurs agricoles indigènes. Il organise les essais et introductions de cultures nouvelles, la distribution de graines d'animaux reproducteurs et les cultures expérimentales.

Il inspecte au point de vue technique le travail des Surveillants de cultures et consigne ses observations et ses propositions dans les rapports qu'il remet aux Administrateurs territoriaux intéressés ainsi qu'au Commissaire de district.

6°/Le Vétérinaire de district est chargé de surveiller l'hygiène du bétail et l'application des règlements sur la police sanitaire des animaux domestiques.

Dans les districts, où l'élevage indigène est important il organise l'instruction d'aides vétérinaires indigènes, le dressage et l'emploi d'animaux de trait, l'élevage, l'amélioration et l'utile utilisation du bétail laitier la surveillance de l'hygiène du bétail dans les chefferies, et l'application éventuelle de bains arsenicaux et autres.

Il inspecte, au point de vue de l'élevage, les zones économiques comprises dans le district et consigne ses observations et propositions dans les rapports qu'il remet aux Administrateurs territoriaux, aux Agronomes de zone, ainsi qu'au Commissaire de district.

;;:.....

COMMENTAIRES

- A) Le personnel agricole du district comprend donc 3 échelons:
 1°/Personnel de contrôle, de surveillance et de direction
 Agronome et Vétérinaire de district.
 2°/Personnel d'étude et de prospection: Agronomes de zone.
 3°/Personnel d'exécution. Surveillants de cultures.

B) ~~.....~~

Dans la pratique il arrivera souvent que le personnel de contrôle et de direction sera également chargé des études et prospection. C'est le cas actuel, la majorité des districts, ~~il est certain qu'il n'y a pas de districts qui n'ont qu'un agronome~~ n'ayant qu'un Agronome (beaucoup n'en ont même aucun).

C/en ce qui concerne le vétérinaire de district il est certain qu'il devra être assisté d'agents praticiens, surtout en matière de dressage du bétail de trait et l'utilisation du bétail laitier (beurreries).

D/Le vétérinaire de district devra toujours être installé dans le centre même de la région d'élevage, plutôt qu'au chef-lieu du district. Il devra disposer d'un laboratoire sommaire de praticien de ses études et du matériel nécessaire à la préparation des sérums et vaccins qui doivent former généralement le fond principal de la thérapeutique en matière de lutte contre les épizooties.

Pour les cas spéciaux et douteux, exigeant des recherches approfondies, les éléments seront envoyés au laboratoire vétérinaire de KISENYI ou d'Elisabethville suivant le cas, ou éventuellement au laboratoire de bactériologie médicale de Stanleyville ou de Léopoldville.

E/Les fonctions principalement itinérantes du personnel du service agricole exigent que celui-ci dispose autant que faire se peut de matériel de transport; toutefois les études agricoles devront se faire à pied (topographie).

F/Les rapports devant être fournis en de nombreux exemplaires, l'indemnité de machine à écrire doit être accordée à tous les fonctionnaires et agents du service.

ORGANISATION DU SERVICE, INSTRUCTION GENERALE.

L'Agronome de zone est la cheville ouvrière de la nouvelle organisation. Les instructions qui suivent ont été rédigées en tenant compte du fait que le travail de l'Agronome de zone doit précéder la mise en action des Surveillants de cultures, dont le travail de propagande ne pourra être organisé par l'Agronome de zone aura recueillies et classées méthodiquement.

PRINCIPE.-L'agriculture a pour mission de mettre en oeuvre les éléments et les forces que nous offrent le sol et l'atmosphère; elle s'occupe de la production des êtres organisés, dans le but d'obtenir des produits avantageux tout en évitant l'épuisement du sol aux dépens duquel ils vivent en grande partie.

Toute l'étendue agricole d'une région quelconque doit s'inspirer de cette définition générale qui envisage la production économique aussi bien animale que végétale.

L'Agriculture est donc la résultante de divers facteurs; il y a lieu d'évaluer l'action et l'importance particulière de chacun.

L'Agronome devra donc étudier systématiquement :

A/ le climat

B/ le sol

C/ la main d'œuvre

D/ les débouchés

E/ les moyens de transport

F/ les ennemis de la production végétale ou animale et les moyens de lutte

G/ les possibilités d'amélioration (hydraulique possibilités de fumures) agricole et d'emploi de forces motrices puissantes et économiques (force hydraulique, électrique, vapeur, moteur à combustion ou explosion, élévateurs mécaniques etc.).

L'Agronome ne devra jamais perdre de vue qu'en agriculture, les lois scientifiques ont été déduites fréquemment d'une longue expérience, ce qui est qualifié de route est le résultat d'une adaptation séculaire à des conditions de milieu, qu'il s'agit de déterminer de façon précise avant d'apporter la moindre modification à la pratique agricole d'une région. Ce qui est vrai en Europe est peut-être encore important ici où le manque de documentation oblige à une observation de tous les instants. Il est donc absolument indispensable de ne pas vouloir voler trop tôt de ses propres ailes; l'étude l'agriculture locale de ses pratiques et des raisons de celles-ci doit se faire parallèlement à l'étude de ses facteurs de la production; toute modification devra se faire lentement et méthodiquement en s'attachant à en expliquer aux agents subalternes et aux indigènes le comment et surtout le pourquoi. Les études et rapports des Agronomes doivent toujours se faire en observant les principes ci-dessus rappelés. Les rapports seront clairs, précis, concis; il est absolument inutile de délayer les idées et les observations dans une phraséologie abondante et fastidieuse que d'aucuns croient indispensable à la présentation d'un "beau rapport". -Des croquis, des tableaux, des chiffres, avec les commentaires indispensables, des propositions précises doivent être de règle

Il ne faut pas perdre de vue qu'un rapport ne doit pas être fait pour plaisir mais doit être l'expression la plus exacte possible de la vérité.

ETUDE DES FACTEURS DE LA PRODUCTION. - Le climat synthétise les conditions de l'atmosphère. Au point de vue agricole, celle-ci fournit à la plante des éléments importants.

Le climat étant l'ensemble des phénomènes météorologiques exerce une influence sur tous les êtres organisés, il collabore avec le sol à la production agricole. Le, mais, contrairement à ce qu'on croit, il n'est guère modifiable (sauf peut-être par dépôt de matière). Il faut donc l'étudier pour tirer parti des circonstances favorables ou pour lutter contre celles qui sont défavorables.

Il y a donc lieu de se documenter sur la climatologie régionale, saisons, pluies, brouillards, grêle, fréquence, intensité - vents dominants et saisons dominantes, températures maximales et minimales, pluies et brouillard et de leur répartition géographique. Toute route qui existe en station il sera tenu compte de leur répartition des saisons, au régime des cours d'eau, aux grandes inondations ou sécheresses périodiques. Toute route qui existe en station il sera tenu compte de leur répartition géographique.

de manière à pouvoir définir le climat et constater les variations possibles. On consultera utilement, s'il en existe, les observations météorologiques annuelles et s'il existe une station météorologique. Volontiers, si possible on examinera l'installation des postes météorologiques d'observation.

Il y aura lieu d'étudier les données que l'on tire des indigènes quant à l'existence des saisons, au régime des cours d'eau, aux grandes inondations ou sécheresses périodiques. Toute route qui existe en station il sera tenu compte de leur répartition géographique.

Les données seront complétées par des observations sur l'état de la végétation (bois, arbres, buissons, plantes herbacées, etc.) et de leur répartition géographique. On consultera utilement les ouvrages de la langue indigène en ce qui concerne l'agriculture et les phénomènes météorologiques.

Toutes ces observations systématiquement classées concourront à l'établissement d'un calendrier agricole de la zone. Il sera intéressant, dans le même ordre d'idées de compléter le document climatologique par étude des relations vraies ou fausses que l'opinion locale leur attribue avec les phases lunaires. Enfin les phénomènes météorologiques, parfois fréquents dans certaines régions seront notés avec la plus grande précision, date, heure, fréquence, intensité, etc.

Le sol. - Nous ne pouvons dans l'état actuel de choses, envisager l'étude pratique du sol par des moyens élémentaires. L'étude au point de vue de la constitution physique et chimique des actions bactériologiques, de l'analyse par la plante nécessitant des laboratoires et stations de recherches que nous ne possédons pas encore. Au surplus dans les conditions actuelles de la science et du sol, les renseignements que les procédés scientifiques peuvent donner sont médiocres et peuvent en dernière analyse que compléter ceux que donne l'observation directe et les cultures expérimentales in situ.

La documentation géologique pour présenter quelque utilité, mais elle généralement restreinte; on peut toutefois consulter utilement au point de vue qui nous occupe les ouvrages de Monsieur ROBERT (Le Congo physique et le Katanga physique).

Nous adopterons donc pour l'étude des terrains superficiels les dénominations de terrains argileux, sableux, calcaires et humeux, avec les dénominations intermédiaires de sable argilo-sableux, argilo-sableux etc. suivant l'élément à prédominance dans un terrain à caractères mixtes.

Ces indications pourront être complétées par quelques caractères secondaires parfois bien franches: terres humides, ferrugineuses et latéritiques, granitiques, tourbeuses etc.

Il y aura lieu de noter la nature et des rochers primitifs rencontrés (Gres, granit, roches basiques à feldspathiques etc.).

La nature de la végétation spontanée superflète poura donner d'utiles ind

-dications quant à l'acidité (carex). Une mention spéciale sera accordée à la proude de la couche arable, à la nature et profondeur du sous-sol, le niveau moyen et les oscillations de la nappe d'eau souterraine etc.

La valeur agricole des terrains se déduire de l'étude des caractères rousel-gués ci-dessus, complétées par l'examen de la végétation naturelle (forêt, parc, prouesse, savane boisée, savane ou steppe et des cultures existantes: il faudra toujours procéder par comparaison.

La carte agricole résultera autant que possible les indications ci-dessus complétées par des détails géographiques et hydrographiques.

Il sera possible, en coordonnant les éléments recueillis et la climatologie du lieu de déterminer un classement des terrains au point de vue strictement agri-cole: terres et céréales indigènes ou importées, à arachides, à café, ou à réserser-ber uniquement pour pâturages etc.

Cette dernière classification sera forcément encore vague, simplement ébauchée. Il faudra certes un temps considérable avant que ces expressions puissent rivaliser de valeur avec les désignations que donnent nos fermiers d'Europe. Elle doit néanmoins être établie et modifiée au fur et à mesure que nos connaissances pratiques s'accroissent.

LA MAIN D'OEUVRE. L'étude de ce facteur est une importance capitale; elle sera d'ordre quantitatif et d'ordre qualitatif. En ordre quantitatif: Henseliquement démographiques fournis par les statistiques et regrouement officielles dressées par les Administrateurs.

Il y a lieu de s'enquérir de la documentation la plus complète: hommes adultes valides présents de façon effective dans les chertères, employés à titre de journaliers extemporanément dans les entreprises commerciales les missions; population latente vieillards, enfants de 10 à 14 ans et au dessus de 14 ans susceptibles de rendre des services comme main d'oeuvre auxiliaire pour travaux légers, femmes, état de la population, etc.

En ordre qualitatif: valeur relative du travail de chacun des éléments du ma-riage humain envisagé.

Races: coutumes agricoles ou pouvant avoir une influence sur leur origine et leurs raisons. Travaux saisonniers. Travaux spéciaux à l'homme, aux femmes, aux enfants, aux vieillards. Rendement de la main d'oeuvre: nombre de jours de tra-vail saisonniers.

Nombre moyen journaliers d'heures de travail. Superficielles obtenues en détaille sans nouveaux et cultures de 2e ou 3e soie. Outils: qualité et défauts - prix. Possibilités d'amélioration et influence sur le rendement de la main d'oeuvre. Recettes: coutumes conservation des produits, greniers, tanks, déesse et autres choix des semences et des boutures conseillés.

Elevages: coutumes locales et modifications possibles. Circonstances intervenant pour diminuer le rendement: pertes de temps par mala-dies, jours de fête ou de deuil, jours de pluie, corvées administratives de port-ées ou d'entretien des routes, chasses et pêche: coutumes, rendement.

Les dépenses et les moyens de transport doivent être étudiés avec soin. L'agri-culture est avant tout une science économique. Il faut que les cultures ou le élevages payent. Leur choix résultera donc avant tout des besoins et débouchés offerts par les marchés locaux ou les possibilités d'exportation et ce dans la mesure permise par le motif d'oeuvre disponible; le climat et le sol, à de-rare exceptions près, ont une influence relative.

On peut dire que presque toutes les cultures sont les mêmes entre le 5° parallèle Nord et le 8° Sud et que seuls les rendements varient.

Les éléments de la production végétale ou animale. Bien que ces études relèvent plutôt du domaine de la physiologie (Entomologie et Mycologie) elle ne doit-vent néanmoins pas rester indifférentes à un agronomes ayant une formation géo-graphique scientifique: nos spécialistes sont trop peu nombreux et il est par-ticulièrement intéressant de leur fournir d'étude. Une attention spéciale sera portée sur les aspects de leur formation et des échartillons nouveaux de glossaires seront envoyés à l'Entomolo-giste.

Des notices établies par ces spécialistes compléteront ces instructions: notes sur la récolte des échantillons et de collections les moyens de lutte ou de la prophylaxie, etc.

Il en sera d'ailleurs de même pour la botanique et la préparation d'herbiers pour laquelle des instructions seront données ultérieurement.

Les possibilités d'amélioration agricoles rentreront généralement dans le domaine du genre et ne seront guère possibles dans les conditions actuelles. Ce qui ne veut pas dire toutefois que la réalisation de grands travaux d'ir-rigations ne soit pas à envisager au jour ou l'autre, ou que le moteur mécanique

ne puisse à une époque plus ou moins éloignée travailler pour l'Indigène.
Pour le moment, tout en prenant note des possibilités intéressantes, on devra limiter son attention à l'étude de travaux hydrauliques en petit possible en régions montagneuses, et à l'inventaire des ressources possibles en calcaire et marne d'où spécimens de gisements de chaux-souris laves plus ou moins phosphatées etc utilisables en temps qu'engrais ou amendement.

METHODE DU TRAVAIL. Nous supposons, ce qui est le cas à peu près général, que

la documentation agricole soit nulle ou peu importante.
1°/ Avant tout il est nécessaire de se constituer un rudiment de documentation dans tout district, il doit exister une carte générale des voies de communication et des divisions politiques du district cette carte est le résultat de la juxtaposition des cartes de territoires; ces cartes sont souvent très imparfaites, à échelle trop petite (1/00000) mais tellement elles sont suffisantes. Il en de s'en procurer une copie.

Il sera de même pris note de tous les renseignements démographiques nécessaires sur classes par chartes et sous-chartes indigènes.
2°/ L'orientation générale de la politique agricole résulte des instructions du Commissaire de district; les études de l'agriculture s'établissent par la suite dans quelle mesure il est possible de le suivre.
3°/ Les travaux devront s'inspirer avant tout des possibilités économiques c'est-à-dire des besoins ou des débouchés, et des moyens de transports. Facteurs sont d'ailleurs intimement liés entre eux.
Il existe généralement dans tous les districts des voies de communication économique (rivers, raii, routes ou pistes automobiles).

Sur celles-ci viennent souvent se greffer des voies de transport secondaire. On peut poser en principe que chaque voie commerciale est bordée de chaque côté par une zone qu'elle dessert et dont la largeur peut varier suivant l'importance de travail et surtout l'intensité commerciale des populations de 20 à 50 km, et parfois plus. C'est dans cet intervalle que l'activité de l'Agronomie trouvera à s'exercer.

On peut fixer les principes généraux qu'il y a lieu d'étudier les chartes bordant les grandes voies de communication sur une profondeur moyenne de 20 à 25 km, environ c'est-à-dire partant à l'Indigène d'apporter ses produits au marché ou à la factorerie et de rentrer chez lui le même jour.
4°/ Les indications de l'Administration territoriales seront indispensables dans les débats pour faciliter l'étude d'une région; il importe en effet de procéder par sondage et d'étudier à fond une charte type représentant une bonne moyenne pour une région déterminée; l'étude subséquente de toute la région en sera facilitée car, on aura des éléments de comparaison.
Il est donc indispensable de ne pas vouloir avancer trop vite et de ne pas contenir d'une étude superficielle.

5°/ Il est indispensable de classer systématiquement les constatations journalières; il y a donc lieu de tenir d'une part, un registre des renseignements agricoles classés par chartes et d'avoir d'autre part un classement d'ensemble par exemple, si nous trouvons que la culture du maïs est en place dans telle charte, cette constatation avec ses raisons, l'indication de terrains etc. doit figurer au dossier de cette charte; mais doit également figurer au dossier technique de la culture du maïs, à celui du commerce du maïs, éventuellement à celui achete de grains avec le développement que la question comporte.

On peut donc poser en principe que toute lettre ou rapport doit se retrouver dans tous les dossiers que la question traite est susceptible d'intéresser soit in extenso, soit sous forme d'extraits.
6°/ Toute étude d'une région doit finalement se condenser en un rapport succinct indiquant la situation actuelle des cultures et des élevages, et les modifications à y apporter en tenant compte du jeu des divers facteurs de la production en application des principes exposés.
Chaque étude doit être par une carte agricole au 1/100000 sur laquelle sont reportés tous les éléments journaliers, les levés des cultures, les agglomérations, les forêts, parcs, savanes, pâturages, la nature du sol, terrains, si possible quelques coupes de niveau approximatifs etc.

Les indications et-dessus seront figurées sur la carte par les signes topographiques généralement utilisés.
Une note spéciale traitera des connaissances topographiques.
Il y a lieu dans la rédaction des cartes agricoles d'attacher une importance particulière aux voies de communication; mais adopter-on des légendes différentes pour distinguer les cours d'eau navigables par bateaux à vapeur des rivières simplement accessibles en embarcation.

des rivières simplement accessibles en embarcation et des utilisations possibles pour distinguer les cours d'eau navigables par bateaux à vapeur.

à pagaies, ou flottables et des simples ruisseaux sans utilisation possible. Les routes de traction automobile, les pistes praticables par camions, les sentiers cyclables et les sentiers où seul le piéton peut se déplacer seront de même différenciés.

Il sera tenu note des chutes, de leur hauteur de leur débit.

Les détails qui ne pourraient figurer aisément à la carte de chefferie et de territoire au 1/000000^e se retrouveront sur les croquis journaliers d'itinéraire à grande échelle (1/200000^e) que l'on conservera dans un registre spécial.

7°/L'Agronome doit s'attacher à connaître aussi bien que possible la langue du pays, non seulement la langue véhiculaire commerciale, mais également la

langue indigène propre à la région il ne négligera rien pour se constituer un vocabulaire agricole. L'utilité de cette connaissance ne se discute pas et comme d'un côté, le principe de stabilité du personnel dans une région est un gage de réussite pour le gouvernement, Agronome assuré d'avoir son avancement sur place n'a pas à craindre de s'astreindre à une étude inutile.

8°/Il est à considérer que toute étude agricole est une œuvre de patience qu'il faut énormément de patience et de doigté pour arriver à tirer quelque chose de l'indigène et que conséquemment il ne faut pas prendre comme argent comptant tous les renseignements recueillis mais qu'il y a lieu de les vérifier par recoupement fréquents.

Rapports à fournir.

A) Trimestriellement: Rapport succinct sur l'activité de l'Agronome de zone l'état des cultures et la situation des élevages. Ce rapport doit être envoyé au Commissaire de district en 4 expéditions pour le district, la province, le Gouvernement Général et le Gouvernement Métropolitain. La minute est conservée par l'agronome dans les archives de la zone agricole.

B) au fur et à mesure de leur établissement: Rapports d'étude des chefferies avec cartes au 1/1000000^e. Un rapport de chefferies ne doit être établi de façon définitive qu'après que cette chefferies aura été parcourue une première fois en saison sèche (établissement de la carte) une seconde fois en saison des pluies pour compléter la documentation agricole.

Ces rapports seront établis en 6 expéditions soit une pour l'Administrateur ~~territorial~~ du territoire, une remettre à l'agent agricole ou Surveillant de cultures qui sera chargé de la propagande agricole dans ce territoire, une pour le Commissaire de district, une pour le Gouvernement Général, et une pour le Gouvernement Métropolitain, une pour la province, plus minute pour l'Agronome. Rapport annuel: Celui-ci devra être avant tout statistique, établissant la progression ou la régression des cultures et des élevages.

Il doit condenser les observations de l'Agronome de zone, des Surveillants et des Administrateurs. Ce rapport traitera également de l'aspect économique de la question: développement des moyens de transport, marchés, exportations fournitures de vivres aux exploitations locales, prix.

Il résumera les améliorations introduites dans les méthodes de culture et leur résultat sur les rendements.

Il traitera la question des éphyties et de la lutte contre celles-ci.

Les élevages seront étudiés de la même manière. Le perfectionnement de l'outillage sera également examiné.

Ce rapport fera état des relations avec les indigènes, de leur bonne ou mauvaise volonté des plaintes adressées à l'autorité territoriale et des sanctions prises etc.

Il terminera par les conclusions et proposition que l'Agronome estimera utiles.

Pour autant que des besoins, des cartes schématiques compléteront ce rapport.

Rapport de fin de terme. Il sera utile d'envisager un rapport agricole ~~max~~ résumé l'ensemble des travaux de l'Agronome de zone pendant ~~pendant~~ durant son terme. Celui-ci comprendra une monographie géographique, ethnographique, climatologique, agrilogique zootechnique, botanique et économique de la zone.

Il enregistra sous forme de cartes schématiques au 1/2000000^e les connaissances acquises au point de vue géographique agricole et économique de façon à permettre l'élaboration des cartes économiques et agricoles de la Colonie. L'échelle du 1/2000000^e a été choisie pour pouvoir comparer les dites cartes aux cartes hypsométriques et politiques à même échelle déjà existantes. Les instructions spéciales seront données au point de vue cartographique afin d'uniformiser les méthodes.

Le rapport de fin de terme résumera également les travaux accomplis en entomologie, phytopathologie, zootechnie pratique générale et ~~zootechnie~~ prophylaxie des maladies contagieuses du bétail, botanique générale et agricole; collections et herbiers envoyés aux Spécialistes et réponses de ceux-ci.